LE SAVIEZ-VOUS

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

QU'EST-CE QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) ?

Les **ordures ménagères résiduelles** représentent la fraction des déchets des ménages et des assimilés qui **ne peuvent pas être recyclés ou compostés.**

ENJEUX & DÉFIS

Réduction des déchets résiduels

En sensibilisant le grand public.
Il est nécessaire de les encourager à réduire les déchets à la source et à mieux les trier.

En promouvant l'éco-conception des produits auprès des entreprises qui permettra de réduire les emballages et d'éviter l'utilisation de matériaux non recyclables

Amélioration des installations de traitement

En investissant dans des technologies de traitement plus efficaces et moins polluantes.
En développant des installations adaptées aux volumes de déchets produits sur le territoire de la Haute Vienne et de la Creuse.

Gestion des déchets dangereux

En sensibilisant le grand public à ne pas jeter ce type de déchets avec les OMr afin de limiter la contamination de ces dernières.

LES CONSIGNES DE TRI

Les ordures ménagères résiduelles comprennent :

- **Les emballages souillés par des produits dangereux** : papier, carton et plastique non recyclable en raison de leur contamination
- **Les objets/articles en plastique non concernés par des consignes de tri (collecte sélective et déchèterie) :** certaines bâches, des films longs…
- **Les déchets hygiéniques** : couches, serviettes hygiéniques et lingettes
- **Les petits déchets ménagers** : poussières, balayures, cendres froides...
- **Les arêtes et os**
- **Les coquilles, les coquillages et crustacés.**

INFORMATION COQUILLES

Durant les fêtes de fin d'années, Limoges Métropole et le SYDED mettent en place conjointement une collecte exceptionnelle de coquilles et coquillages en déchèterie.

Cette opération permet de sortir ces apports valorisables des poubelles d'ordures ménagères. **Les coquilles collectées sont ensuite destinées à être compostées et serviront à la filière agricole.**

INFORMATION SUR LES CENDRES

Si vous possédez un jardin, vous pouvez **utiliser vos cendres** comme un **amendement calcaire puissant** en veillant à ne pas en mettre en trop grande quantité.
Le saviez-vous : pour chauffer une maison de 150 m², tout l'hiver, un poêle à bois de bon rendement produit 30 kg de cendres. Il suffit donc de 300 m² pour épandre la cendre à la dose maximale de 100g/m².

SYDED HAUTE-VIENNE tous écocitoyens !

ÉCONOMIE CIRCULAIRE Territoire ENGAGÉ

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

ORGANISATION DE LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

COLLECTE

Les bacs d'ordures ménagères résiduelles sont collectés en **régie ou par un prestataire de services**

TRANSFERT

Une fois collectées, **les ordures ménagères d'une même zone géographique sont acheminées vers l'une des 4 STATIONS DE TRANSIT** du SYDED réparties sur le territoire.

COMPÉTENCES

- Fourniture des bacs & Collecte
  Communauté de communes ou SICTOM
- Gestion stations de transit
  SYDED
- Transfert Station de Transit vers CEDLM
  SYDED

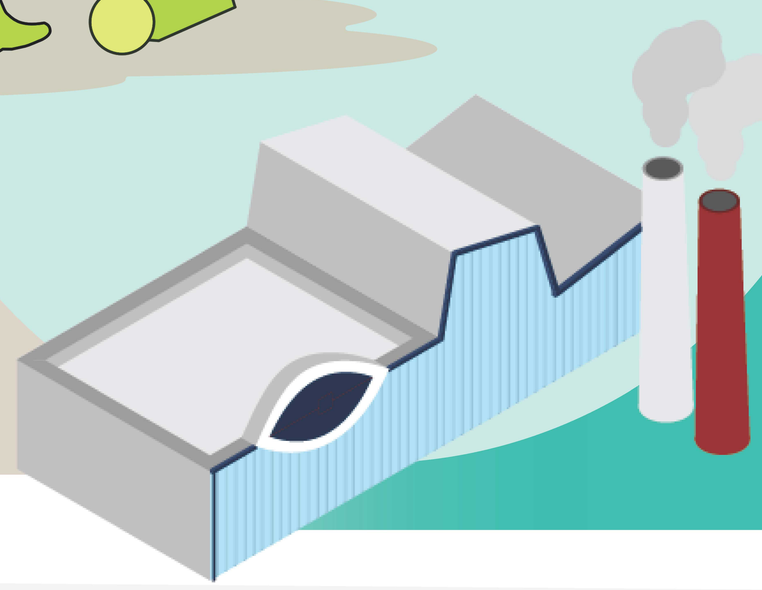

TRAITEMENT

Une fois compactés, les déchets ménagers sont transférés vers la **CENTRALE ÉNERGIE DÉCHETS DE LIMOGES MÉTROPOLE (CEDLM)** où ils seront **incinérés.**

COMPÉTENCES

Les **communautés de communes** et le **SICTOM Sud Haute-Vienne** ont la compétence collecte.
A ce titre, ils **collectent les bacs contenant les OMr** et **les transportent** soit **vers les stations de transit** soit directement vers **la CEDLM de Limoges Métropole** (cf carte ci-dessous).

Le SYDED possède la compétence traitement. A ce titre, il **gère les stations de transit**, **le transport des OMr des stations de transit vers la CEDLM ainsi que le traitement des OMr.**

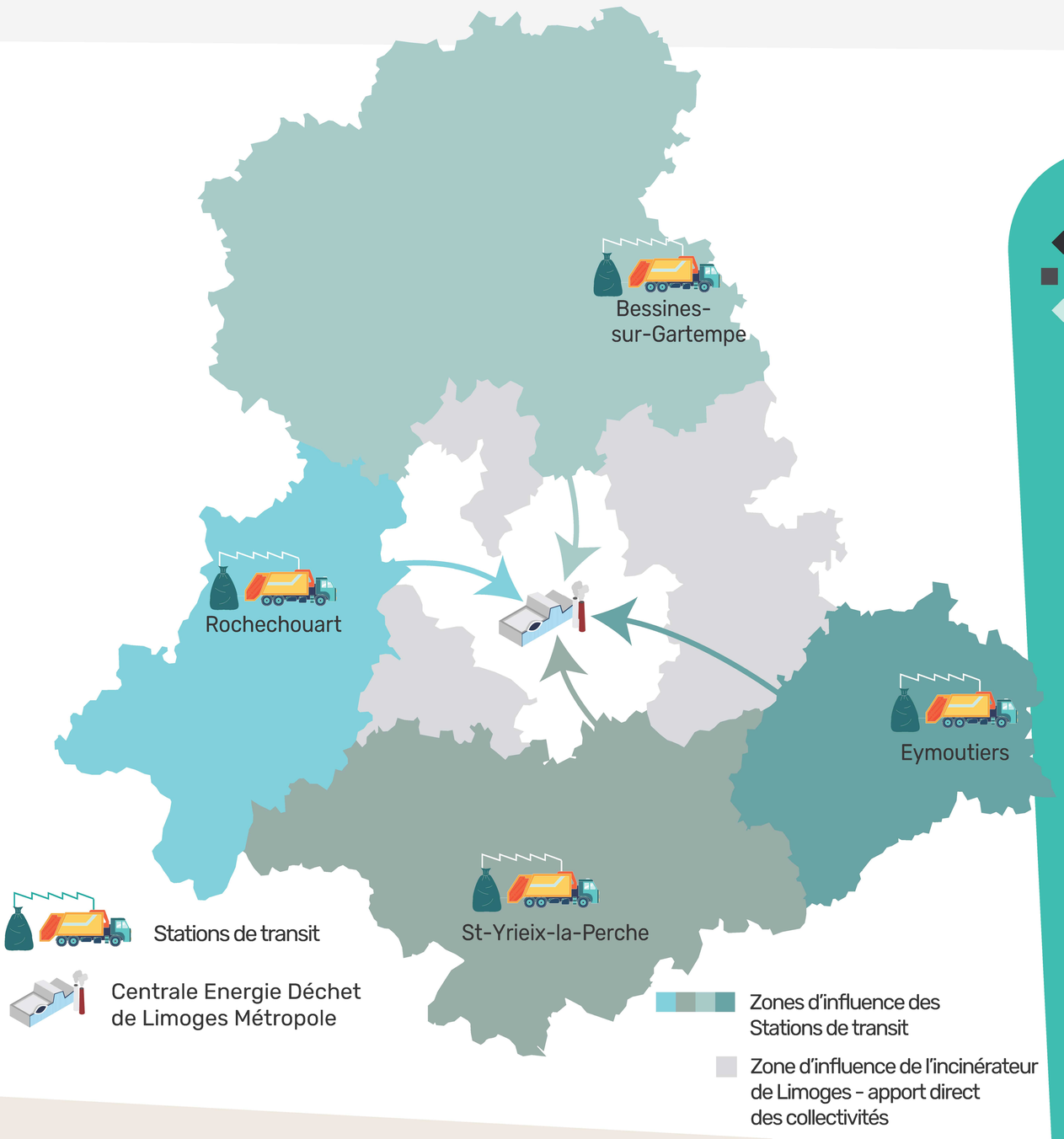

FOCUS STATION TRANSIT

DÉFINITION

Une station de transit est une **installation classée** pour la protection de l'environnement (ICPE) selon les rubriques 2716, et est un **site intermédiaire où les OMr sont compactées et stockées temporairement avant d'être transportées** vers la CEDLM de Limoges Métropole.

AVANTAGES

Cette installation permet de **rationaliser la collecte** des déchets en réduisant le nombre de trajets nécessaires optimisant ainsi les coûts et l'impact environnemental du transport des OMr.

LE SYDED GÈRE 4 STATIONS : Saint-Yrieix, Rochechouart, Bessines sur Gartempe et Eymoutiers.

SYDED HAUTE-VIENNE tous écocitoyens !

ÉCONOMIE CIRCULAIRE Territoire ENGAGÉ